



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du MERCREDI 10 AVRIL 2019

N°2019-25

L'an deux mille dix neuf et le mercredi 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 5/04/2019

**Date d’Affichage** : 5/04/2019

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,  
Mme Christelle PREVOST donne pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,  
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,  
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,

**SECRÉTAIRE** : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

**Objet de la délibération** : 2019-25 : demande de subvention pour la création d’un parking de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d’un nouveau parking pour la salle des fêtes. L’acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet étant réalisée, le dossier peut avancer.

Les honoraires de la maîtrise d’œuvre et du géomètre ainsi que le montant des devis des travaux, s’élèvent à environ 63 917 € HT.

Afin de financer, cette réalisation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander la subvention ACTIV, volet 3 au Conseil Départemental.

Cette subvention d’un montant de 21 800€ prendrait en charge 34,11 % du montant total des travaux, les 65,89 %, soit 42 117 HT, restant seront pris en charge par la Mairie, sur ses fonds propres.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l’attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 4 avril 2019



Le Maire,  
*Géry Wibaux*  
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190411-D2019\_25-DE  
Regu le 11/04/2019